

Nanterre, le 5 janvier 2026

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, VINCI a signé le 5 janvier 2026 une convention d'achat d'actions avec un prestataire de service d'investissement.

Selon les termes de cette convention, valable du 6 janvier 2026 au 25 mars 2026 au plus tard, VINCI donne mandat au prestataire d'acquérir pour son compte des actions VINCI dans la limite de 600 millions d'euros.

Le prix d'achat ne pourra pas excéder le prix fixé par l'assemblée générale mixte de VINCI.

À propos de VINCI

VINCI est un leader mondial des concessions, de services à l'énergie et de la construction, employant 285 000 collaborateurs dans plus de 120 pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

CONTACT

Service de presse de VINCI - Tél. : +33 1 57 98 62 88 - media.relations@vinci.com